

VÉHICULES - PIÈCES DÉTACHÉES ACHAT - VENTE - NEUF - OCCASION

AUTOPLAT

Nouméa, le 26 février 2013

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE	25 MAR. 2013						
	N°	9902						
	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	<p>20/13991 → 261 02104 → PH + copie SGDCD (obua).</p>							

Direction de l'Environnement
De la Province Sud
S.P.P.R.
6, ROUTE DES ARTIFICES
BP 3718 – 98846 Nouméa

A l'attention de

Objet : Votre visite du 22 février 2013

Monsieur,

Suite à votre visite du 22 février sur notre site du 35, rue Nobel, nous voudrions vous apporter nos explications et vous faire part de nos observations concernant :

1. Les ballots produits après dépollution et compactage de nos propres véhicules;
2. L'éco-participation ; Autoplat n'en bénéficie pas, malgré ses investissements importants réalisés dans la filière dépollution;
3. La vidange de nos débourbeurs rendue impossible du fait d'une lacune quant au dispositif réglementant l'évacuation des boues.

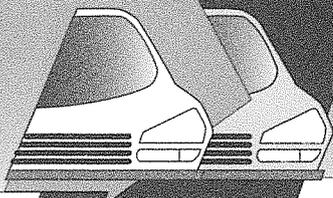
1. Les ballots.

Les ballots que vous avez vus ne sont pas enfouis, comme vous avez pu le constater par vous-même, contrairement à ce que laissaient entendre les dénonciations que vous avez reçues.

Ces ballots constituent un sous-produit de notre activité principale. Activité qui consiste à démanteler les épaves pour récupérer des pièces détachées de réemploi, épaves qui sont ensuite dépolluées et compactées. Ils proviennent de véhicules que nous achetons dans le cadre de cette activité et demeurent la propriété de notre entreprise de démolition-dépollution.

AUTOPLAT SARL au capital de 2.765.000 F CFP - 18, rue Ampère - B.P. 7264 - DUCOS
98801 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie - SGCB : 18319 06705 63497401016 16
Ridet : 346775.001 - RCS NEA 93 B 346775 - E-mail : autoplat@genius.nc

Service Vente pièces détachées :24.31.50
Service Secrétariat, Comptabilité, Direction :24.35.75
Service Commercial, Achat épaves :24.31.54 - 76 30 90 - 77 19 14
Fax :27.31.62



AUTOPLAT

VÉHICULES - PIÈCES DÉTACHÉES ACHAT - VENTE - NEUF - OCCASION

Par ailleurs, ils ne peuvent plus représenter un danger pour l'environnement puisqu'ils sont dépollués dans le cadre du traitement écologique et de notre I.C.P.E.

Pour Information ces Véhicules que nous achetons sont sélectionnés et proviennent, du circuit des véhicules accidentés économiquement irréparables ou techniquement irréparables. Ils sont achetés par le biais d'appels d'offre d'experts via les assurances ou aux particuliers. Ils sont démontés pour la revente des pièces de réemploi, activité qui est notre vocation première, avant d'être dépollués et transformés en ballots.

Nous vous informons qu'Autoplat ne bénéficie d'aucun reversement de cette fameuse éco-participation pour la dépollution des VHU, que ce soit pour nos véhicules accidentés ou pour ceux issus des stocks historiques. Nous n'avons donc, pour valoriser ces ballots, que le choix suivant :

- Soit, stocker ces ballots jusqu'à atteindre un tonnage important, voire énorme, car il faut se rappeler que le prix est fixé à la tonne et que pour exporter il faut, au minimum, un tonnage de 500 tonnes pour que la rentabilité soit réciproque, sachant que pour ce genre de ferraille les acheteurs à l'export sont peu nombreux.

Il nous faut donc être très prudents pour obtenir cette rentabilité car les cours mondiaux de la ferraille fluctuent en permanence (pour mémoire, cette ferraille est principalement utilisée à la fabrication du fer a béton et des clous) et les couts d'exportation sont élevés ; ce qui nous oblige à stocker, or le stockage, qui prend beaucoup de place sur le site, est lui aussi très onéreux.

- Soit, recycler, transformer et rentabiliser ces ballots localement. A ce titre nous avons commencé à tester 2 possibilités :

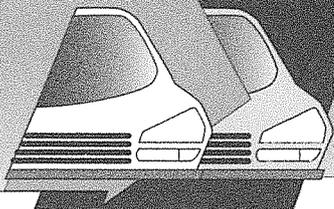
1- utiliser des ballots comme matériaux de construction, notre idée étant dans un premier temps de faire un mur de soutènement sur notre site afin d'en vérifier la faisabilité et l'efficacité dans le temps ; puis ensuite de projeter du ciment afin d'améliorer son aspect esthétique.

2- enrober chaque ballot dans du ciment, pour obtenir des blocs de béton armé de dimension standard, qui une fois empilés pourraient être utilisé comme enrochements, murs de soutènement ou digues.

2. l'Eco-participation.

Nous vous rappelons, de plus, qu'Autoplat a investi dans l'acquisition d'une presse à paquets mobile spécialisée VHU, d'un camion adapté servant à son transport en tous lieux du Territoire, et
AUTOPLAT SARL au capital de 2.765.000 F CFP - 18, rue Ampère - B.P. 7264 - DUCOS
98801 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie - SGCB : 18319 06705 63497401016 16
Ridet : 346775.001 - RCS NEA 93 B 346775 - E-mail : autoplat@genius.nc

Service Vente pièces détachées :24.31.50
Service Secrétariat, Comptabilité, Direction :24.35.75
Service Commercial, Achat épaves :24.31.54 - 76 30 90 - 77 19 14
Fax :27.31.62



AUTOPLAT

VÉHICULES - PIÈCES DÉTACHÉES ACHAT - VENTE - NEUF - OCCASION

d'une station de dépollution pour les fluides. Le montant total de l'investissement pour ces équipements spécialisés et pour la mise aux normes ICPE avoisine les 50 Millions CFP, ce qui est considérable à l'échelle de notre entreprise.

Le retour sur investissement avait été calculé en se fondant sur les prévisions de stocks historiques fournies par la Province Sud. Les appels d'offres concernant le traitement écologique des stocks historiques de VHU émanant de la Province Sud en 2009/2010, auxquels nous avons répondu, nous avaient permis de déplacer notre presse pour dépolluer les sites de Saint-Louis, Thio et Yaté à la satisfaction générale. Les ballots étant ensuite exportés via Recycal vers l'Australie.

Or, les appels d'offres de la Province Sud se sont depuis raréfiés et c'est seulement à partir de décembre 2012 que nous avons recommencé à dépolluer et compacter, à la demande de TRECOCODEC, certains VHU historiques de la Commune de PAITA, pour lesquels, nous ne percevons pas de financement provenant de l'éco-participation (seuls les agents collecteurs la perçoivent).

Nous sommes donc loin de couvrir l'amortissement de ces matériels et équipements spécifiques ainsi que les coûts directs d'exploitation de l'activité "dépollution" au sein de l'entreprise.

C'est pourquoi, il serait normal, à notre sens, que le coût de dépollution du VHU soit pris en charge forfaitairement par l'éco-participation. De même que les coûts liés à l'exportation du ballot, quand ceux-ci ne sont pas couverts par la vente de la ferraille.

En attendant une éventuelle évolution de la législation en ce sens, notre intérêt est bien de rechercher localement, dans l'immédiat, la meilleure valorisation de ces sous-produits et ce que nous avons donc commencé à faire, comme exposé plus haut.

3. La vidange des débourbeurs.

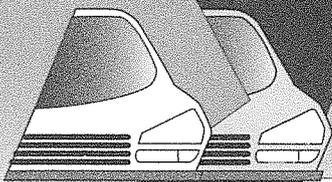
Pour le reste, nous tenons à votre disposition dans nos bureaux du 18. Rue Ampère (en attendant le déménagement prochain de l'ensemble de nos services au 35, rue Nobel) :

Un Registre de sécurité attestant du contrôle, à jour, de nos extincteurs, en place sur le site ICPE.

Nous avons également un Classeur regroupant les B.S.D., bons de suivi des déchets, pour les VHU traités dans le cadre des marchés, ainsi que pour les batteries, huiles, pneus et plastiques.

AUTOPLAT SARL au capital de 2.765.000 F CFP - 18, rue Ampère - B.P. 7264 - DUCOS
98801 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie - SGCB : 18319 06705 63497401016 16
Ridet : 346775.001 - RCS NEA 93 B 346775 - E-mail : autoplat@genius.nc

Service Vente pièces détachées :24.31.50
Service Secrétariat, Comptabilité, Direction :24.35.75
Service Commercial, Achat épaves :24.31.54 - 76 30 90 - 77 19 14
Fax :27.31.62



VÉHICULES - PIÈCES DÉTACHÉES ACHAT - VENTE - NEUF - OCCASION

AUTOPLAT

En revanche, comme signalé d'ailleurs plusieurs fois à vos services depuis la mise en place de notre ICPE (année 2011), nous sommes toujours dans l'expectative concernant nos débourbeurs qui sont pleins et qu'aucune entreprise ne veut vidanger.

Nous vous joignons une attestation d'une entreprise de vidange qui nous informe, une nouvelle fois, être dans l'impossibilité d'intervenir, "tant que la zone de dépotage homologuée et réglementaire n'aura pas été définie".

Vous comprendrez qu'en attendant, nous soyons désorientés par cette situation incohérente, car nous avons beaucoup investi pour l'ICPE, notamment en débourbeurs surdimensionnés et onéreux, et nous nous rendons compte que rien n'a été vraiment prévu en aval, comme si tout avait été fait dans le désordre ou sans plan d'ensemble. Nous adhérons à fond à la démarche ICPE pour le respect des normes environnementales, mais nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi vos services tardent à trouver des solutions locales pour traiter ces boues !

Que fait-on dans l'immédiat ?

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Gérance

Cc..

Cc..

AUTOPLAT SARL au capital de 2.765.000 F CFP - 18, rue Ampère - B.P. 7264 - DUCOS
98801 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie - SGCB : 18319 06705 63497401016 16
Ridet : 346775.001 - RCS NEA 93 B 346775 - E-mail : autoplatt@genius.nc

Service Vente pièces détachées :24.31.50
Service Secrétariat, Comptabilité, Direction :24.35.75
Service Commercial, Achat épaves :24.31.54 - 76 30 90 - 77 19 14
Fax :27.31.62